

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-431-1932 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 2 août 1932, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne Les rhums et tafias dans les colonies.

n° 3-431-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 octobre 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et pda, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 2 août 1932, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne les rhums et tafias dans les colonies, publié au Journal officiel de la République française du 5 août 1932

Vu la dépêche ministérielle n° 2095, du 17 septembre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 août 1931 susvisé, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne Les rhums et tafias dans les colonies. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera .

ANTONIN.